



DECRET VOIRIE COMMUNALE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir que **deux procédures liées** sont initiées conformément au Décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014:

1°) Elargissement de l'espace destiné à l'usage du public, rue du Stampia à 5310 SAINT-GERMAIN, à hauteur des parcelles cadastrées 14^{ème} division, section B, n° 69M, 69P et 69R, en vue de réaliser un trottoir permettant d'assurer la continuité avec ceux existants, tel que figuré au plan du Géomètre-Expert, Antoine LEQUEUX, dressé le 27 avril 2022.

Demandeur : Administration communale d'Eghezée, Route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE.

2°) Création d'un sentier communal, servitude publique sur fond privé, reliant la rue du Stampia à la rue de la Brasserie à 5310 SAINT-GERMAIN, sur les parcelles cadastrées 14^{ème} division (Saint-Germain), section B, n° 30C, 32D, 33E, 67G et 67M, tel que figuré au plan du Géomètre-Expert, Raphaël METZLER, dressé le 02 décembre 2021.

Demandeur : Monsieur Jean-Louis PETIT, par l'intermédiaire de Belfageo Sprl, voie de l'Air Pur, 257 à 4052 BEAUFAYS.

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous durant la période d'enquête à l'adresse suivante : route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE, Service Urbanisme, tous les jours ouvrables de 8H30 à 11H30 et de 13H00 à 16H00, sauf le mardi et le jeudi après-midi.

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Antoine LEQUEUX, Ing. Géomètre-Expert (081/810.135), mail : antoine.lequeux@eghezee.be.

L'enquête publique est ouverte le 22/06/2022 et clôturée le 22/08/2022

(délai suspendu du 15/07/2022 au 15/08/2022 - art.24 – 1°)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE,
- par télécopie au numéro : 081/81.30.15,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@eghezee.be
- remises à Monsieur Antoine LEQUEUX, dont le bureau se trouve au service Urbanisme de l'Administration communale.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention :

DV-2022-3 – Elargissement – St-GERMAIN (pour les réclamations/observations relatives au point 1°)

DV-2022-4 – Création sentier – St-GERMAIN (pour les réclamations/observations relatives au point 2°)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Antoine LEQUEUX ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE, **le 22/08/2022 de 9 h à 9 h 30.**

Une réunion de concertation est prévue **entre 22/08/2022 et le 01/09/2022** à l'Administration communale – Salle des Mariages - Route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE, si lors de la clôture d'enquête, plus de 25 réclamations ont été déposées.